



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La commune d'Yvirac compte un budget principal.

Le budget 2023 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De développer le produit fiscal des taxes foncières, le taux de la taxe sur le foncier bâti et la restant notamment très inférieur aux taux moyens départemental et national
- De mobiliser au maximum les concours financiers pour les actions et projets portés par la commune (subventions, accompagnement de la CAF ...)
- De maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les investissements futurs

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune s'équilibre à 4 177 489,82 € en fonctionnement et à 3 677 542,61€ en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2023 sont estimées à 4 177 489,82 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
013 – Atténuation de charges	25 000 €
70 - Produits des services	297 548,22 €
73 – Impôts et taxes	2 215 266,29 €
74 – Dotations et participations	272 433 €
75 – Autres produits de gestion courante	15 600 €
76 – Produits financiers	0 €
77 – Produits exceptionnels	5 000 €
042 – Opérations d'ordre	0 €
002- Résultat de fonctionnement reporté	1 346 642,31€
Total	4 177 489,82€

Les produits des services

Le montant des recettes attendues est en hausse, compte tenu de la fréquentation soutenue observée en 2022 pour les différentes prestations proposées par la collectivité. La commune envisage dans le même temps une réévaluation en 2023 des tarifs des prestations, pour tenir compte de la forte inflation observée ces derniers mois.

La fiscalité

Depuis l'exercice 2020, le pouvoir de taux dont disposait la commune pour la taxe d'habitation a disparu, en lien avec la réforme qui tend à sa suppression. Les taux de TH ayant été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022, les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022 n'en faisaient pas mention.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté, en plus des taux des deux taxes foncières.

La garantie d'équilibre des recettes communales est désormais assurée par le transfert de la part départementale de la TFB, et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage, inférieur à 1 pour Yvrac.

Le budget primitif retient l'hypothèse d'une augmentation uniforme d'environ 2% des taux d'imposition en vigueur pour les trois taxes locales (TFB, TFNB et TH sur les résidences secondaires), auquel vient s'ajouter une croissance des bases décidée par l'Etat à hauteur de 7% environ.

Les prévisions concernant la taxe sur les pylônes, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation sont fixées à hauteur des recettes observées en 2022.

Les dotations

La commune anticipe une stabilisation des concours de l'Etat (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale), dans la mesure où la loi de finances 2023 prévoit, pour la première fois depuis 13 ans, un abondement de l'enveloppe de la DGF et la suspension du mécanisme d'écrêtement, lequel venait combler le besoin de financement de la DGF lors des années antérieures.

Les prévisions concernant les concours de la communauté de communes au titre de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation sont stables.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont estimées à 4 177 489,82 € et se répartissent comme suit:

CHAPITRE	BP 2023
011 – Charges à caractère général	835 399,07 €
012 – Charges de personnel	1 824 008,37 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65– Autres charges de gestion courante	123 422,49 €
66 – Charges financières	29 025 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	1 830 €
042 – Opérations d'ordre	3 702,25 €
023- Virement à la section d'investissement	1 358 102,64€
Total	4 177 489,82 €

Les prévisions des charges à caractère général sont en nette augmentation par rapport à celles constatées en 2022, pour tenir compte du fort renchérissement du coût des énergies et des matières premières, qui viendront notoirement alourdir les dépenses de fonctionnement de la commune.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, la commune prévoit une augmentation d'environ 5% des dépenses par rapport aux charges constatées lors de l'exercice 2022. Outre la prise en compte des avancements de carrière, ces prévisions tiennent compte des mesures de rééchelonnement indiciaire, de bonification et de réévaluation de la valeur du point d'indice qui interviendront vraisemblablement en 2023, au regard du niveau de l'inflation.

Les autres charges de gestion courante recouvrent principalement les indemnités des élus, les subventions d'équilibre versées au CCAS, et les contributions de la commune dans le cadre conventionnel.

Il semble d'ores et déjà acquis que l'exercice 2023 aboutira à une dégradation du résultat de clôture par rapport à celui de l'exercice 2022, ce qui viendra atténuer l'autofinancement que la commune dégagera sur l'exercice 2023, et sur les exercices suivants en cas de persistance du contexte actuel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 3 677 542,61€ dont :

- Recettes réelles : 368 583,20€. Elles correspondent à la taxe d'aménagement, au fonds de compensation de TVA et aux subventions d'investissement obtenues pour les projets futurs.
- Recettes d'ordre : 1 362 004,89 €, dont 1 358 102,64€ au titre du virement de la section de fonctionnement
- Excédent d'investissement reporté 2022 : 1 946 954,52€

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à 3 677 542,61€ comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
16 - Emprunts	125 000 €
Dépenses d'équipement	3 511 416,93€
040 – opération d'ordre – transfert entre sections	200€
Restes à réaliser 2022	40 925,68€
Total	3 677 542,61€

Les principales opérations d'équipement pour 2023 sont les suivantes

- Les aménagements de végétalisation de la place du centre-bourg
- La construction d'une pumtrack parc de la Source
- La mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire
- Les travaux de voirie – programme 2023

ETAT DE LA DETTE

La dette de la commune se compose d'un emprunt pour un encours au 31/12/2022 de 2 075 000 € .

L'annuité de la dette s'élève à 154 025€ avec 29 025 € d'intérêts et 125 000 € de remboursement de capital.